



CSE SOPRA STERIA

... AVENIR à l'œuvre au bénéfice des salariés

Information mensuelle des élus AVENIR
au CSE SSG – Décembre 2023

Suite aux élections de novembre 2023 : La Majorité Intersyndicale veut un CSE bénéfique aux salariés

La majorité a choisi un Trésorier du CSE présenté par AVENIR. Il œuvrera pour la régularisation, la transparence et la gestion raisonnable des activités du CSE. Très rapidement, nous améliorerons la satisfaction des salariés par une proposition du budget du CSE qui bénéficie à plus de salariés et qui comporte plus d'activités. Nous échangerons avec les syndicats de la majorité pour aboutir à son adoption et vous informerons en cas de complication.

La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) est en majorité composée de représentants pro-salariés. AVENIR s'assurera de leur déplacement sur chacun des sites en France (tournée déjà démarrée le 5 et 6/12 à Toulouse) afin d'échanger et d'étudier les conditions de travail et les travaux à effectuer. AVENIR constatera avec vous si la CSSCT et le CSE pourront effectuer au niveau national les prérogatives des précédents CHSCT avec la participation du médecin du travail et de la CARSAT. A défaut, nous aviserons avec les syndicats de la majorité pour créer des CSSCT par établissement géographique ... A suivre.

La Commission « Politique sociale, emploi et égalité professionnelle » animée par AVENIR s'assurera de l'analyse croisée des données et des préconisations des rapports d'expertise annuels remis par les différents experts au CSE. Avec cette analyse pragmatique et documentée et un suivi assisté par l'expert des points qui intéressent en priorité les salariés, la direction devra traiter réellement les problématiques en effectuant les investissements et les régularisations nécessaires. Fini les réponses bateaux ... il est temps d'obtenir vos droits. Depuis des années, les experts pointent les anomalies avec le CSE ... sans résultat. Mettons, avec l'ensemble du CSE, les points sur les i et à défaut d'écoute de la direction, la justice tranchera.

La paix sociale nécessite un respect des règles par la direction et un bon intéressement/participation aux résultats de l'entreprise.

Le vote des salariés les a cassés !

